

### ANNEXE 3 : CRITERES D'EVALUATION ET DE SELECTION DE L'AAC DAR

Critères de conformité	Oui	Non
Respect de la complétude du dossier		
Respect du type de structure porteuse		
Respect du (ou des) territoires de santé couvert(s)		

THEMES	CRITERES	Note / 100
<b>Qualité du projet</b>	Respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles HAS et ANESM	/ 10
	Respect des missions du DAR définies par le cahier des charges et de l'évolution du public vers les TND	/ 10
	Elaboration et mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement	/ 5
	Composition de l'équipe pluridisciplinaire, compétences et qualifications mobilisées, plan de formation	/ 10
	Organisation interne	/ 5
	Modalités de mise en œuvre des droits des usagers et de leurs familles	/ 5
	Modalités de coordination / construction des partenariats avec les acteurs du territoire	/ 10
<b>Cohérence financière du projet</b>	Modalités de l'intégration du financement au coût de fonctionnement de la structure	/ 10
	Cohérence du budget prévisionnel du DAR	/ 5
<b>Capacité à faire du candidat</b>	Faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre	/ 5
	Localisation et connaissance du territoire couvert	/ 5
	Justification de la demande, compréhension du besoin	/ 5
	Expérience du candidat dans l'accompagnement des enfants avec Trouble du neurodéveloppement (TND)	/ 10
	Identification des points critiques et actions mises en regard	/ 5